



**VILLE DE PLEUVEN**  
**DEPARTEMENT DU FINISTERE**  
**ARRONDISSEMENT DE QUIMPER**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le  
ID : 029-212901615-20260320-DCM2026\_3\_2-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : DEL NERO David, BONHEUR Priscile, BONIZEC Bruno, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, GUILLOU Patrick, GUIRINEC Alexandre, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, KERRIOU Sylvie, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, LOUEDEC Jessica, MALEJACQ Lucile, MARTIN Corinne, POTTIER Alexandre, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie, YVEN Axel

**POUVOIR** : a donné pouvoir LE ROUX Thibaut à Alexandre GUIRINEC

**Secrétaire de séance** : Mme Lucile MALEJACQ

-----  
NOMBRE DE CONSEILLERS : 23  
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23  
PRESENTS A LA SEANCE : 22  
DATE DE LA CONVOCATION : 16 MARS 2026  
DATE D'AFFICHAGE : 16 MARS 2026  
-----

**DCM N°2026-3-2**

**Objet : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-1,

Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 pour cent de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Entendu que Monsieur le Maire propose un nombre d'adjoints égal à six,

Le Conseil Municipal après un vote à bulletin secret,

➤ Fixe, par **22 voix pour**, à **6** le nombre d'adjoints au Maire.

La secrétaire de séance,  
Lucile MALEJACQ

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,  
Le Maire,  
David DEL NERO

